

# GUIDE SUPERMINOT



2023/2024



VILLE DE  
MARSEILLE



# ////////// Édito



La fin des vacances estivales signe un moment important pour les enfants et leurs familles. La rentrée des classes est une étape singulière pour les petites Marseillaises et les petits Marseillais, qui découvrent l'école ou retrouvent leurs amis pour une nouvelle année.

Depuis trois ans, nous avons fait de l'école notre priorité. Parce que c'est à l'école que les enfants deviennent des citoyens accomplis et que les enfants de Marseille méritent le meilleur, nous agissons sans relâche pour faire à nouveau de nos établissements scolaires la fierté de notre Ville. Avec l'Etat, nous avons conclu un plan écoles d'une ampleur sans

précédent, grâce auquel nous avons déjà construit plusieurs écoles. Ce sont des dizaines de bâtiments qui sortiront de terre, et les 470 écoles de la Ville seront rénovées dans les prochaines années.

Cette année, j'ai pris la décision de distribuer gratuitement à chaque élève de Marseille un kit de fournitures scolaires, parce que je crois que le rôle d'une ville est d'accompagner chaque enfant, à égalité. Cette mesure de pouvoir d'achat accompagne l'ensemble des actions menées pour la solidarité et l'inclusion de toutes et de tous.

Marseille est une ville solidaire, humaine, fraternelle, et ce sont ces valeurs qui président à notre engagement pour les enfants de la Ville. Parce qu'accompagner les plus petits, c'est être à leurs côtés à chaque instant, et pas uniquement lors des heures de classe, nous avons encore augmenté notre budget consacré aux différents temps de la vie des enfants.

Pour vous accompagner au mieux, nous avons conçu ce guide à votre destination, où vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires pour bien préparer la rentrée et vivre une année scolaire en toute sérénité.

**Benoît PAYAN**  
Maire de Marseille



# les acteurs de l'école

# LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT EST PRISE EN CHARGE PAR L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE MARSEILLE

## Le temps scolaire relève de l'Éducation nationale

### La maternelle constitue un cycle unique (cycle 1) avec un programme

construit autour de 5 domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : oral et écrit,
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques et artistiques,
- explorer le monde.

### L'élémentaire est désormais constitué de deux cycles. Le premier (cycle 2 :

**CP /CE 1 et CE2)** est consacré aux apprentissages fondamentaux : français ; mathématiques ; langues vivantes ; arts plastiques ; éducation musicale ; éducation physique et sportive ; enseignement moral et civique ; questionner le monde.

### Le second (cycle 3 : CM1 et CM2 et classe de 6<sup>e</sup>) est un cycle de

consolidation : français ; langues vivantes ; arts plastiques ; éducation musicale ; éducation physique et sportive ; enseignement moral et civique ; mathématiques et la découverte d'autres matières (histoire des arts, histoire et géographie).



## Les temps périscolaire et extrascolaire sont organisés par la Ville de Marseille

### La Ville organise différents accueils périscolaires dans les écoles :

- l'accueil échelonné du matin avant la classe, de 7h30 à 8h30
- des activités ludiques et éducatives pendant la pause méridienne, avec des animateurs dans les écoles élémentaires, de 11h30 à 13h30 (sauf changements d'horaires à titre expérimental)
- des activités ludiques et éducatives, après la classe, de 16h30 à 18h (ou 18h30 selon les écoles) et des études surveillées de 16h30 à 17h30.

Des animations de loisirs sont proposées le mercredi et le samedi. Ces activités sont portées par des opérateurs associatifs et fédératifs ainsi que par les Mairies de secteur, et sont conventionnées par la Ville de Marseille en partenariat avec la CAF et la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES).

Pour toute information, consultez : <https://www.marseille.fr/centres-aeres>

*Et voir page 14*

Groupes nominaux au SINGULIER	Groupes nominaux au PLURIEL
mon crayon	nos cartables
la piscine	mes bouteilles
un chat	mes enfants
notre œuf	les poissons



## Les acteurs de l'école

### ÉDUCATION NATIONALE : LE CORPS ENSEIGNANT

**La professeure ou le professeur des écoles** est une maîtresse ou un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école, de la première année de maternelle à la dernière année de l'élémentaire (CM2). Sa mission est d'apprendre à lire, écrire, compter et d'engager les élèves dans la construction d'un parcours éducatif et scolaire.

**La directrice ou le directeur d'école** exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Il ou elle fédère les enseignants autour du projet d'école. Il ou elle peut, en parallèle, enseigner dans une classe à temps partiel ou être complètement déchargé de ses missions d'enseignement. Il ou elle dirige le Conseil d'école.

### LE PERSONNEL MUNICIPAL

**Le responsable ou le responsable de la restauration scolaire** encadre le personnel municipal et est le garant du bon fonctionnement du service de restauration. Il ou elle travaille en étroite collaboration avec les animateurs et partenaires associatifs pour garantir un temps de restauration scolaire éducatif, de détente, de plaisir et de vivre ensemble.

**La concierge ou le concierge** veille à la sécurité des bâtiments et contribue à l'entretien des locaux. Il ou elle accueille et oriente le public.

**Professionnel de la petite enfance, l'Agente ou l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)** accompagne les enfants de maternelle sur tous les temps de leur journée et apporte une assistance technique et pédagogique à l'enseignante ou l'enseignant.



Elle joue un rôle sur les temps périscolaires. Enfin, l'ATSEM est garante de l'entretien des salles de classe et du matériel pédagogique. Elle est membre à part entière de la communauté éducative de la maternelle.

**L'agente ou l'agent technique d'entretien** réalise l'entretien des locaux scolaires, des sanitaires et de la cour afin que les élèves puissent évoluer dans un cadre sain propice aux apprentissages. Il ou elle surveille la cour pendant la pause méridienne.

**La référente ou le référent du service territorial** est en charge de suivre les besoins de l'école de votre ou de vos enfants que ce soit en terme de besoin de personnel ou encore de besoin de travaux. Elle ou il participe activement au conseil d'école et est un relai essentiel entre la municipalité, l'école de votre ou de vos enfants et vous.

**La référente ou le référent animation éducative du territoire** coordonne l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants sur les temps périscolaires.

Il ou elle accompagne le projet pédagogique, et travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'école.

## **LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES POUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE**

La Ville travaille avec des associations d'Éducation populaire reconnues pour la gestion d'accueil de loisirs.

Les associations encadrent les animateurs qui vont intervenir dans le temps périscolaire dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et du Projet éducatif de territoire (PEDT). Le rôle principal des animateurs est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective et en respectant le cadre réglementaire des accueils de loisirs.

# DEVENEZ ACTEUR DANS LA VIE DE L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT

## CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. Ce projet définit les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement. Le conseil d'école est composé : du Directeur de l'école qui préside le conseil, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, d'un représentant du Maire, de conseillers municipaux, de représentants élus de parents d'élèves, du Délégué départemental de l'éducation et des services municipaux (Responsable de restaurant scolaire, référent jeunesse de territoire accompagné de l'association périscolaire).

## ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les associations regroupent exclusivement des parents d'élèves. Affiliées à des Fédérations ou autonomes, elles contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école.

### Contact des fédérations

- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) : [fcpe13@gmail.com](mailto:fcpe13@gmail.com)
- Fédération des Parents d'élèves de l'Enseignement Public (PPEP) : [peep13@orange.fr](mailto:peep13@orange.fr)
- Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'élèves (UNAAPE) ou (APE),
- MPE 13 : Mouvement des Parents d'élèves du 13 – [contact@mpe13](mailto:contact@mpe13)

### Calendrier des élections des délégués de parents d'élèves

Les élections pour désigner les délégués des parents d'élèves se dérouleront au début de l'année scolaire 2023.

**Pour 2023/2024, elles auront lieu le vendredi 13 octobre ou samedi 14 octobre 2023.**

## LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Coopérative regroupant des adultes et des élèves, elle décide de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, en complément des financements accordés par la Ville de Marseille grâce à la Caisse des écoles (voir présentation en page 31).



//////////  
***Rentrée 2023/2024***

Kit de fournitures scolaires gratuit pour tous les  
élèves des écoles maternelles et élémentaires

Plus d'infos en page 22

## UNE JOURNÉE TYPE À L'ÉCOLE

Accueil périscolaire du matin

**de 7h30 à 8h30**

Temps scolaire

**de 8h30 à 11h30**

**13h30 à 16h30**

Restauration

**de 11h30 à 13h30**

Études surveillées  
par des enseignants

**de 16h30 à 17h30**

Ateliers Marseille  
Aide à la Réussite Scolaire

**de 16h30 à 17h30**

**et de 17h30 à 18h**

Temps d'animation  
périscolaire du soir

**de 16h30 à 18h**



# l'organisation de la journée de votre enfant



## ////////// Accueil du matin

**Le matin**, les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 8h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les inscriptions sont possibles pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

## ////////// Temps scolaires

La semaine scolaire est fixée à **24 heures d'enseignement** et l'année scolaire est composée de **36 semaines**.

Au sein de la ville de Marseille, les horaires habituels pour le temps scolaire sont les suivants :

Le matin : 8h30–11h30  
La Pause méridienne : 11h30–13h30  
L'Après-midi : 13h30–16h30

Pour l'année scolaire 2023/2024, les dates des vacances sont les suivantes :

### **Vacances d'automne :**

Samedi 21 octobre au lundi 6 novembre

### **Vacances de fin d'année :**

Samedi 23 décembre au lundi 8 janvier

### **Vacances d'hiver :**

Samedi 24 février au lundi 11 mars

### **Vacances de printemps :**

Samedi 20 avril au lundi 6 mai

**Pont de l'Ascension :** Samedi 11 mai

### **Grandes vacances d'été :**

à partir du samedi 5 juillet ☀️



## ////////// *Restauration et animations de la pause méridienne*

Le temps du midi comprend un temps de restauration, et dans les écoles élémentaires, des animations organisées

en présence d'animateurs diplômés, qui proposent des **ateliers éducatifs et ludiques deux jours par semaine.**

En janvier 2024, ces animations gratuites, réservées aux enfants déjeunant à la cantine scolaire, auront lieu, dans toutes les écoles élémentaires, tous les midis (et plus seulement sur deux jours). Les écoles accueillant plus de 200 rationnaires bénéficieront d'un troisième animateur, tous les jours.

Enfin, le personnel municipal des écoles participe également à l'encadrement de ce temps, en maternelle et en élémentaire, et met du matériel pédagogique à disposition des enfants.

## ////////// *Études surveillées, ateliers MARS, temps d'animation du soir*

Le soir, vous avez le choix entre :

**1/ Les animations périscolaires :** de 16h30 à 18h (ou 18h30 à partir de janvier 2024, sur certaines écoles qui seront sélectionnées là où les besoins sont les plus importants après consultation des familles),

Les inscriptions sont possibles 1, 2, 3, ou 4 jours par semaine.

**2/ Les études surveillées :** gratuites pour les familles et entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

**Les études surveillées ont lieu** de 16h30 à 17h30.

Pour toute question relative aux études surveillées, vous pouvez écrire à l'adresse suivante :  
**etudessurveillees@marseille.fr**

## Attention :

- Les places sont limitées en études surveillées car ce dispositif n'existe que dans les écoles où des enseignants sont volontaires.
- Les accueils périscolaires sont ouverts le matin ou le soir, dans les écoles où le nombre d'enfants inscrits est suffisant.

Un enfant peut être inscrit aux études surveillées les soirs de votre choix et fréquenter les animations périscolaires les autres soirs.

Les inscriptions se font sur [superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr)  
(voir – infos pratiques, p.36).

À partir de Janvier 2024, les élèves inscrits dans des écoles sans études surveillées pourront effectuer leurs devoirs en autonomie en accueil périscolaire du soir, sous la supervision d'un animateur.

Pour toute question relative au périscolaire, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [garderie.webmestre@marseille.fr](mailto:garderie.webmestre@marseille.fr)

## ////////// Les ateliers « Marseille aide à la réussite scolaire » (MARS)

Les **Ateliers MARS**, mis en place dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP) de Marseille, sont dédiés à la réussite scolaire et éducative des enfants. Ces ateliers offrent un **accompagnement éducatif et ludique**, ainsi qu'un soutien aux parents engagés dans la scolarité de leur enfant.

Pour les élèves de l'école élémentaire, du CP au CM2, les ateliers regroupent 8 à 10 enfants et sont encadrés par un enseignant. Les enfants y reçoivent une aide pour leurs devoirs et participent à des **activités ludiques** qui visent à **renforcer leurs compétences** tout en **enrichissant leur culture**.



Chaque semaine, des **projets éducatifs et culturels variés** sont proposés.

De même, les élèves de Grande Section de maternelle bénéficient d'**ateliers MARS spécifiques** qui visent à renforcer leurs compétences orales en langage. Ces ateliers se déroulent de 16h30 à 17h30.

Pour toute question relative aux ateliers MARS, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [mars@marseille.fr](mailto:mars@marseille.fr)



## Régimes alimentaires spécifiques

La restauration scolaire de la Ville de Marseille permet **d'accueillir les enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies alimentaires.**

Pour cela, il est nécessaire de contacter le service **« Prestation Alimentaire et Qualité des repas »** qui vous communiquera la procédure à suivre sur l'adresse mail suivante : [restauscolregime@marseille.fr](mailto:restauscolregime@marseille.fr).

Pour répondre à ces besoins spécifiques, des **repas adaptés, individualisés sont préparés** à la cuisine centrale pour répondre aux cas particuliers :

**Régimes :** diabétique, hypocalorique, hyposodé, intolérance, déficit en G6PD, reflux gastro œsophagien.

**Allergies alimentaires selon 4 formules :** éviction simple, repas hypoallergénique, plateau sans allergènes majeurs ni trace, ou panier repas fourni par Les parents après autorisation du service « prestation alimentaire et qualité des repas ».





//////////  
**L'accueil des enfants  
à besoin spécifique**

Pour **faciliter l'accueil des élèves ayant une allergie alimentaire** ou autre, une maladie chronique comme l'asthme ou le diabète, ou encore des troubles psychiques évoluant sur une longue période, **un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place.**

Celui-ci leur permet de suivre une **scolarité normale** tout en **bénéficiant de leur traitement ou régime alimentaire particulier.** Le **projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité** de l'enfant ou de

l'adolescent : régimes alimentaires, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution. Il peut être élaboré pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

**La demande de PAI** est faite par la famille, ou proposée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, **toujours en accord et avec la participation de la famille.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service chargé du suivi des Accompagnants d'Enfants Handicapés au **04 91 55 92 44** ou à l'adresse **[suiviacah@marseille.fr](mailto:suiviacah@marseille.fr)**

# LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

## Les centres aérés

*(Accueils collectifs de mineurs portés par les Mairies de secteur et les associations)*

À Marseille, il existe **environ 150 centres aérés** qui accueillent les enfants les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires. En tout, à peu près **13 000 places sont proposées sur l'ensemble de la ville.**

Pour inscrire un enfant, il faut **contacter directement les structures** par téléphone ou mail. La liste des centres aérés (accueils collectifs de mineurs), avec leurs coordonnées, est consultable sur le site de la Ville :

<https://www.marseille.fr/centres-aeres>

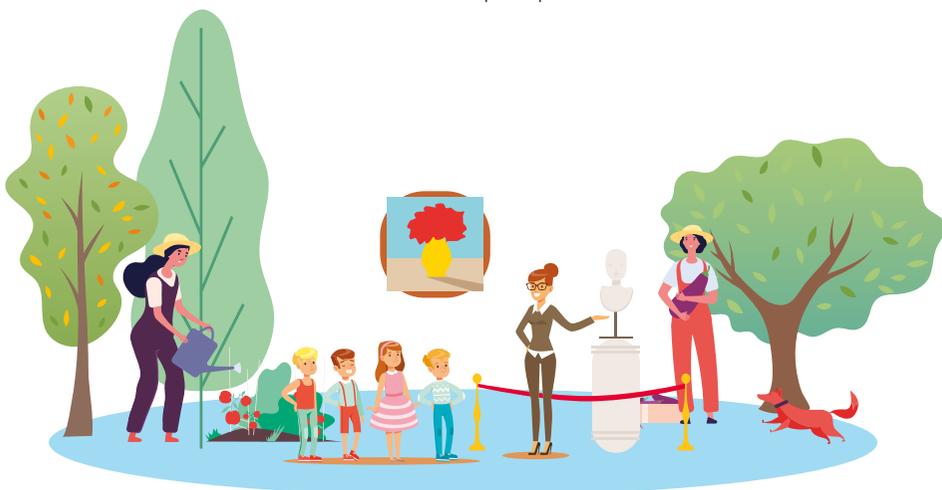
## Les dispositifs pendant les vacances

### Vacances pour tous :

Porté par la ville de Marseille, déployé sur l'ensemble des territoires Marseillais et organisé en lien avec des associations, ce dispositif **permet aux familles, de bénéficier de temps de vacances organisés** pour les enfants de 3 à 12 ans. (Vacances d'été et vacances d'automne)

**D'autres dispositifs** proposent aussi des activités et séjours pendant les vacances, parmi lesquels :

- Colos apprenantes, porté par l'Education Nationale
- VACAF, porté par la CAF des Bouches-du-Rhône
- Quartiers d'été, porté par la Préfecture





# Les engagements de la municipalité

# ////////// **Améliorer les conditions d'accueil à l'école**

Plusieurs projets se dessinent autour des écoles pour en améliorer à la fois la sécurité des abords et l'aménagement des cours, rénover et construire de nouvelles écoles en concertation avec les équipes enseignantes, municipales et les parents.



## **Plan de rénovation des écoles**

Priorité de la majorité municipale, **le Plan de rénovation des 470 écoles marseillaises a été lancé en octobre 2021**. Ce plan, qui s'intensifie en 2023, a pour objectif de reconstruire ou de créer 188 établissements scolaire. Il est piloté par la Société publique des écoles marseillaises (SPDEM), créée conjointement par l'État et par la ville de Marseille.

Pour financer ce grand plan de plus d'1,5 milliard d'euros, Benoît Payan, Maire de Marseille, a obtenu un soutien exceptionnel de l'État à hauteur de 400 millions d'euros auquel s'ajoutent 1,1 milliard d'euros en garanties d'emprunt.

**LES ÉCOLES  
REPRÉSENTENT TOUJOURS  
LE PREMIER BUDGET  
DE LA VILLE DE MARSEILLE  
EN 2023**

## **Une première vague de travaux sur neuf groupes scolaires est en cours.**

Ces groupes scolaires et leurs gymnases seront livrés sur la période qui s'étend du dernier trimestre 2024 jusqu'au deuxième trimestre 2025 : école les Abeilles nouvelle, école Joli Manon, école Marceau, école Bouge, école Saint-André la Castellane, école Malpassé les Oliviers, école Emile-Vaysière 1, école Aygalades-Oasis, Cité scolaire internationale (Région), Capelette (Soléam) et Groupe scolaire des Fabriques (Euromed).

## **UNE SECONDE VAGUE DÉBUTE EN 2023 SUR 16 SITES**

Plus que jamais engagés pour rétablir l'équité territoriale et garantir des conditions d'apprentissage dignes aux écoliers et écolières, la ville de Marseille et l'État lancent de nouvelles études dans le cadre du **Plan de rénovation des écoles**.

Dans ce cadre, la ville de Marseille avec la SPDEM a lancé **30 études pour rénover ou créer autant de nouvelles écoles**. Les concertations avec les usagers commenceront à la rentrée 2023-2024.

Les chantiers, qui débuteront en 2024, permettront **la construction de 4 écoles, la réhabilitation de 15 autres, et la rénovation lourde des 11 dernières** dans les secteurs de Kallisté (15<sup>e</sup>) et Château Gombert (13<sup>e</sup>). Parallèlement à la mission de la SPDEM sur les 188 écoles, la ville de Marseille travaille à la rénovation des 300 autres écoles.

Déterminée à **garantir l'égalité des chances** pour toutes les Marseillaises et tous les Marseillais, la municipalité a choisi de cibler des écoles qui se concentrent **en priorité dans les quartiers populaires et dans les zones d'éducation prioritaire**.

En plus de ces travaux sur les écoles qui garantiront aux petites Marseillaises et aux petits Marseillais des conditions d'apprentissage dignes et adaptées à leurs besoins, des gymnases et des bibliothèques seront mis à la disposition de tous les habitants de ces quartiers.

## Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)

**La sécurité de nos écoles est une priorité essentielle** pour la ville de Marseille. Depuis plusieurs années, la ville de Marseille a pris des mesures concrètes afin d'assurer un environnement sécurisé pour nos enfants.

Ainsi, les **470 écoles publiques de Marseille sont maintenant équipées de Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)** élaborés par les directeurs d'école. Ces plans sont conçus pour **faire face aux risques majeurs et aux intrusions**, en établissant une organisation simple et flexible afin d'éviter toute confusion ou panique.

Dans le cadre de la rentrée 2024, **la Ville s'engage à fournir les ressources nécessaires** pour la mise en œuvre de ces PPMS, en conformité avec la législation en vigueur. Dans l'intervalle, et à titre expérimental, un système d'alerte adapté à la taille des locaux a été déployé sur 33 sites pilotes (60 écoles), efficace pendant toute la présence de votre enfant à l'école, tout en permettant une communication vers l'extérieur. **Cette initiative sera testée dans plus de 60 écoles à la rentrée 2023** et a été rendue possible grâce à une **subvention de 300 000 euros**.

## Plan d'aménagement des abords des écoles – « Rue des enfants »

Les abords des 470 écoles maternelles élémentaires de la ville de Marseille vont bénéficier d'un plan d'aménagement systématique pour que l'ensemble des établissements deviennent **des lieux sécurisés, accueillants et aménagés**.

La municipalité a souhaité créer un véritable **“plan piéton”** et mettre en sécurité les abords des établissements scolaires à travers différents moyens adaptés au contexte urbain actuel : élargir les espaces piétons d'accès aux écoles pour éviter les attroupements de parents aux heures d'entrée et de sortie, créer pour les piétons des circulations respectueuses de la distanciation physique (marquage au sol, peinture...) de nature à **sécuriser l'arrivée des enfants** et à apaiser les abords.

**De premières actions d'expérimentation sont prévues en 2023** avec la réalisation de marquages au sol et autres petits aménagement temporaires sur une dizaine d'écoles.

### OPÉRATION « LES PETITS PIÉTONS »

Ce dispositif innovant vise à **recruter des jeunes retraités afin de veiller à la protection des écoliers** aux heures d'entrée et de sortie des écoles élémentaires durant toute la période scolaire et notamment lors de la traversée des passages protégés à proximité des écoles.

Il permet ainsi **d'assurer une présence quotidienne devant les établissements scolaires** rassurant les parents et les enfants et compléter utilement le travail des policiers municipaux, des médiateurs sociaux et des agents de surveillance de la voie publique.



## Végétalisation et désimperméabilisation des cours de récréation dans les écoles

**Les cours de récréation vont devenir des îlots de fraîcheur** urbains avec plus de végétalisation et l'utilisation de matériaux plus naturels, tels que le bois, afin de réduire la place du goudron et du béton, considérés comme étant à l'origine des sources de chaleur en été. Le bien-être des enfants sera ainsi conjugué avec les exigences de résilience face au changement climatique.

Dans cette optique, **trois écoles ont bénéficié d'un projet de désimperméabilisation et de végétalisation de leur cour de récréation** : Vincent Leblanc (2<sup>e</sup>), Révolution Jet d'eau (3<sup>e</sup>) et Sainte Sophie (4<sup>e</sup>). Toutes les cours des nouvelles écoles seront créées sur ce modèle.

## Plan arbres et plan canicule PLANTATION DES ARBRES DANS LES ÉCOLES

Les cours de récréation vont gagner en ombrage en raison des plantations d'arbres qui vont être effectuées pluriannuellement à la suite de l'adoption du Plan Arbres par le conseil municipal en 2023. Plus de 2000 arbres tiges seront plantés et de nombreux plants forestiers permettant, à terme, de recomposer la canopée des écoles.

Les travaux ont démarré dès l'hiver 2022. Les plantations d'arbres seront réalisées chaque année du mois d'octobre au mois d'avril.



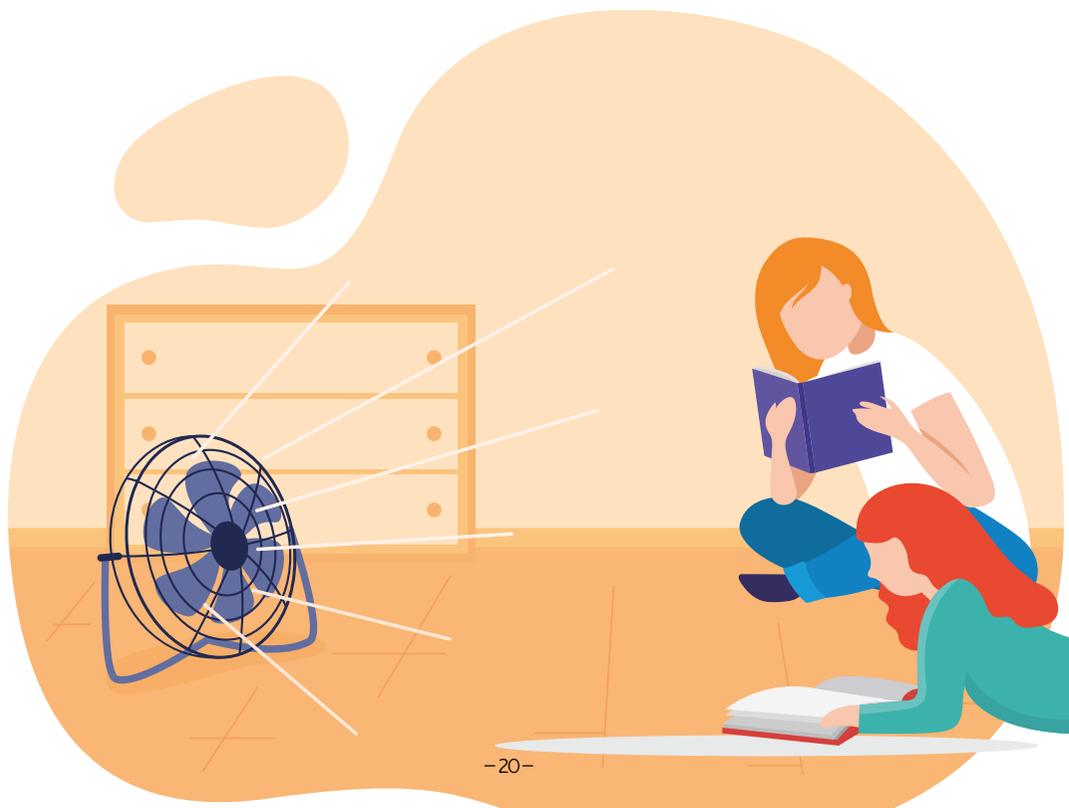
## PLAN CANICULE

Afin de s'adapter aux défis climatiques, **la Ville de Marseille adopte un ambitieux plan canicule** pour ses écoles.

Son objectif est de **préserver la santé et le bien-être des enfants**, tout en garantissant la poursuite des activités éducatives. Après un important travail de recensement des « points chauds » dans les écoles, suivi d'une priorisation des sites scolaires (bâtiments et cours) les plus exposés, **la ville a engagé un vaste chantier qui permettra à 150 écoles d'être mieux adaptées aux pics de chaleur urbaine.**

**Différents dispositifs ont été mis en œuvre dès 2023** et sont prévus d'ici l'été 2024 : stores extérieurs sur façades, pergolas bois, ombrières, brasseurs d'airs, végétalisation des cours. Les jardins pédagogiques participent également au Plan Canicule.

De plus, des mesures de prévention ont été mises en œuvre dès le mois de juin 2023 avec la **distribution de près de 1000 ventilateurs dans les écoles**. Là encore une priorisation a été faite pour équiper les 250 dortoirs des maternelles de deux ventilateurs chacun. Les 500 autres ventilateurs ont été déployés sur l'ensemble des écoles. En outre, les enfants sont sensibilisés aux dangers de la chaleur excessive et sont encouragés à adopter les bons réflexes pour se protéger.



## DES ÉCOLES PLUS VERTES ET PLUS DURABLES

La Ville de Marseille a mis **la préservation de l'environnement et le soutien à l'économie locale au cœur des projets de rénovation** et de la conduite des chantiers.

Les nouveaux bâtiments seront **énergétiquement performants, durables et écoresponsables** grâce à l'utilisation de matériaux de construction en béton sourcés localement auprès de professionnels régionaux et répondant aux normes NF et CE.

Les murs en béton préfabriqués utilisés sur les chantiers qui le nécessitent permettront de **réduire le temps de construction et de limiter les nuisances sonores et environnementales**, offrant ainsi un meilleur confort pour les élèves et pour le personnel éducatif.

Depuis 2020, des travaux prioritaires sont effectués avec **des matériaux innovants et plus durables** : réfection des isolations, remplacement des menuiseries, étanchéification des toitures, etc.

La ville de Marseille a ainsi approuvé le **remplacement de 90 chaudières** âgées de plus de 30 ans **par des chaufferies à haute performance environnementale** par le biais d'un investissement de 6 millions d'euros. Cette décision s'inscrit dans une **grande campagne de diagnostics énergétiques** qui préfigure les opérations d'amélioration du confort et les futures économies d'énergie.

## Extension du péricolaire et encadrement éducatif amélioré

Le temps du midi comprend un **temps de restauration** et des **animations gratuites** organisées dans les écoles élémentaires, deux jours par semaine. Des animateurs diplômés proposent des ateliers éducatifs, ludiques, sportifs ou culturels, conformément aux axes du nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT) adopté en 2022.

En janvier 2024, ces animations réservées aux enfants déjeunant à la cantine scolaire, auront lieu, dans toutes les écoles élémentaires, tous les midis (et plus seulement sur deux jours). Les écoles accueillant plus de 200 rationnaires bénéficieront également d'un troisième animateur, tous les jours.

Concernant les Animations du soir, elles seront prolongées jusqu'à 18h30 sur un grand nombre d'écoles, à titre expérimental, à partir du mois de janvier 2024.

## Garantir l'accès aux savoirs pour toutes et tous

### Kit de fournitures scolaires de rentrée

La ville de Marseille place **l'éducation au centre de ses préoccupations** en offrant



### un accompagnement et des conditions de travail optimales pour les élèves.

Chaque année, un budget est alloué aux écoles publiques afin de financer l'achat de fournitures scolaires, en fonction des besoins de chaque établissement.

En 2023, ce budget est augmenté à 5 millions d'euros, permettant ainsi la **distribution gratuite d'un kit de fournitures** à la rentrée pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Ce kit, distribué dans les écoles, comprend les articles demandés par les enseignants, tels que du papier, des cahiers, des crayons, des stylos, et autres fournitures essentielles. Cette initiative vise à alléger le budget des parents et à favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les enfants marseillais lors de leur rentrée scolaire.

### Handicap et inclusion éducation

Pour l'inclusion, la municipalité s'est engagée pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les écoles. Sur l'année scolaire 2022-2023, la Mairie de Marseille et son service Handicap a mis à disposition **459 accompagnants d'enfants handicapés (AEH)**, répartis sur 210 écoles, chargés de l'accompagnement de 545 enfants pendant le temps cantine.



## Numérique dans les écoles

Dans les écoles marseillaises, un équipement numérique complet est mis à disposition des enseignants et des élèves :

- Plus de 4000 micro-ordinateurs
- Plus de 5 500 tablettes tactiles
- Plus de 500 photocopieurs multifonctions
- 412 abonnements Internet haut débit

Grâce à l'Espace Numérique de Travail (ENT), accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, **tous les acteurs de la communauté éducative peuvent communiquer**, stocker et partager des informations en toute sécurité. Pendant la période de confinement, cet outil a été particulièrement précieux dans le cadre du Plan de Continuité Pédagogique.

La ville innove en mettant à la disposition de chaque enseignant un catalogue de 1 800 ressources numériques via l'ENT, favorisant ainsi l'acquisition interactive

des connaissances en classe. Les élèves, les parents et les enseignants restent ainsi connectés au savoir.

Les Classes numériques mobiles, équipées de tablettes tactiles, sont déployées dans les écoles élémentaires pour offrir aux élèves un accès optimal aux connaissances. Ce déploiement concerne les 229 écoles élémentaires. Pour la rentrée scolaire 2023-2024, **la ville de Marseille intensifie ses efforts en mettant à disposition des tablettes supplémentaires** en fonction du nombre de classes de chaque établissement.

## Cités éducatives

Le dispositif « Cités éducatives », mis en place fin 2019, a pour objectif de **contribuer à la réussite des enfants et des jeunes**, du plus jeune âge jusqu'à 25 ans, dans certains quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

## Marseille est la seule ville ayant obtenu 5 Labellisations de l'État :

- Territoire Marseille Centre-Ville (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements) : 16 écoles en Réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+), 1 école en Éducation Accompagnée et 2 collèges ;
- Territoire Marseille Malpassé-Corot (13<sup>e</sup> arrondissement) : 10 écoles en REP+ et 2 collèges ;
- Territoire Marseille Nord Littoral (15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements) : 12 écoles en REP+, 4 écoles hors Éducation Prioritaire et 2 collèges.

- Territoire Les Docks (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements) : 19 écoles en Réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) et 2 collèges.

- Territoire Bon Secours, les Rosiers, Marine Bleue et le territoire Grand-Saint-Barthélémy (14<sup>e</sup> arrondissement) : 31 écoles en REP+ et 5 collèges

Accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, accès à la culture, aux sports, aux droits et à la santé : tels sont les enjeux majeurs visés par ce programme.

## LE GRAND PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MARSEILLE

Le plan numérique de la Ville de Marseille vise à offrir à chaque élève **des chances égales pour apprendre et s'épanouir**.

Ainsi, un projet d'équipement pluriannuel ambitieux est prévu pour les écoles élémentaires et maternelles. D'ici à 2026 **chacune des 2500 classes** de l'ensemble des écoles élémentaires **seront équipées d'un écran numériques interactif** (ENI), permettant une pédagogie dynamique et interactive. De plus, **chaque école maternelle sera dotée d'un écran numérique interactif mobile**, partagé entre tous les enseignants, offrant une flexibilité optimale selon les besoins.

Avec cet engagement numérique, la ville de Marseille crée **un environnement connecté propice à un apprentissage interactif, favorisant la réussite et l'épanouissement de chaque enfant** lors de la prochaine rentrée scolaire.



©Adobe stock

## ///////// **Assurer le bien-être et la santé des élèves**

### **Le contenu des assiettes servi aux enfants**

Tous les jours, près de **55 000 repas sont servis aux petites marseillaises et aux petits marseillais** dans les 320 restaurants scolaires. Ce sont ainsi près de **6 millions de repas consommés** chaque année préparé par la Société marseillaise de restauration et services, filiale de la Sodexo, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) conclue jusqu'en 2025.

La ville de Marseille est très exigeante en matière de qualité de produits servis, et en matière de sécurité alimentaire et sanitaire. Des attentes précises ont été établies en termes de qualité des produits, avec :

- 50 % de composantes bio français,
- 50 % de composantes locales d'ici 2025
- L'interdiction de 21 additifs, des OGM, des huiles hydrogénées et de l'huile de palme (le jambon servi est sans nitrites)

### **MENUS**

*Les menus sont établis à partir d'un plan alimentaire sur 5 semaines et contiennent 5 composantes. Celui-ci est élaboré sur 20 jours de menus et respecte toutes les recommandations nutritionnelles ainsi que les fréquences du GEMRCN.*

Les menus proposés par Sodexo sont étudiés et approuvés chaque trimestre dans **le cadre d'une pré-commission des menus** (contrôle de l'équilibre alimentaire des menus et de la variété des produits proposés), **qui sont ensuite présentés** en commission des menus, comprenant des nutritionnistes, des responsables de restaurants scolaires et des représentants des fédérations des parents d'élèves.

**Les enfants participent activement à la validation de nouvelles recettes grâce au «Club des Minots».** Lors de cette matinée spéciale, une dizaine d'enfants a l'occasion de goûter et évaluer 4 à 5 nouvelles recettes qui leur sont proposées.

Depuis 2022, la ville de Marseille a souhaité **s'engager pour diversifier les menus** afin de faire découvrir aux petites Marseillaises et aux petits Marseillais la gastronomie de nos régions et au-delà de nos frontières, en mettant en avant

des journées particulières et en célébrant les fêtes qui rythment notre calendrier. Ainsi tout au long de cette année scolaire, divers menus originaux sont proposés aux enfants.

### Les Cantines marseillaises de demain

La ville de Marseille est aussi au travail pour repenser globalement son modèle aligné sur l'ambition de la municipalité d'une restauration scolaire au cœur des enjeux du développement du territoire :

- Un approvisionnement local renforcé et respectueux de l'environnement
- Une confection des repas permettant de valoriser la qualité des aliments cuisinés et de proposer des repas savoureux sur l'ensemble du territoire marseillais
- Un service dans des locaux de cantine accueillants et organisé par des personnels de restauration et de services formés à l'éducation au goût, aux réglementations sanitaires et nutritionnelles
- Une gestion vertueuse des déchets alimentaires, dans un objectif de réduction du gaspillage alimentaire et du matériel utilisé par les personnels des cantines.

### Protection de la santé QUALITÉ DE L'AIR

Une action globale de la ville de Marseille est engagée pour maintenir la bonne qualité de l'air intérieur avec des protocoles précis dans toutes les écoles.

Des procédures d'entretien et d'achats propres (produits bio et perturbateurs endocriniens proscrits) sont également mises en œuvre.

### CONTRÔLE DES SOLS ET SURFACES DES COURS DES ÉCOLES

La ville de Marseille s'engage, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (État) compétentes en la matière, à **assurer le suivi et la coordination des études et indiquer aux services opérationnels les mesures correctives à mettre en œuvre pour éviter tout contact humain avec des sols pollués** sur les équipements scolaires.

### Lutte contre les nuisibles

La ville de Marseille a **développé une expertise pour garantir des écoles plus saines**. Elle est notamment à la pointe de la lutte contre la punaise de lit. Sur signalement, une équipe spécialisée se charge de l'identification du nuisible, de l'évaluation de la contamination et du traitement.

Le Service de la Santé Publique a fait l'acquisition de tentes chauffantes. Pour éliminer les insectes, les biocides sont proscrits sauf cas rares ; la vapeur est privilégiée. Ce nouveau procédé permet de désinfecter l'intégralité des objets.

Une équipe spécialisée du Service de la Santé intervient aussi sous un délai de 24 heures en cas de proliférations d'autres nuisibles. Un suivi rigoureux et une lutte systématique contre le moustique tigre sont mis en œuvre en lien étroit avec les services de l'Agence Régionale de Santé (État).

# MARSEILLE, VILLE AMIE DES ENFANTS



En juillet 2021, **Marseille obtient le titre de «ville amie des enfants »** décerné par Unicef France. Adossé à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), le plan d'actions municipal 2020-2026 déroule ainsi les axes suivants :

- assurer le bien-être de chaque enfant dans tous ses temps de vie, à l'école, au centre de loisirs, dans ses activités, dans l'espace public ;
- lutter contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité, en permettant à chacun de pouvoir bénéficier d'un accueil éducatif de qualité, quels que soient sa situation sociale, son lieu de résidence, son handicap, son origine, son sexe ;
- permettre et proposer un parcours éducatif de grande qualité, en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la cause commune de l'épanouissement de chaque enfant, en créant des partenariats efficaces ;
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune à la vie de la cité. Cultiver sa citoyenneté en lui permettant de contribuer à construire la ville de demain.

L'objectif est de **mettre en cohérence toutes les politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes** pour une meilleure dynamique d'échange et de partage.

Par ce partenariat avec l'Unicef, la ville de Marseille affirme son ambition de **réduire les inégalités scolaires et repenser l'éducation populaire**, en termes de justice et de justesse pour les petites et petits Marseillais. **La ville ira au-delà des dispositifs existants**, en sensibilisant les agents référents aux droits de l'enfant, partout dans ses équipements municipaux.



## ////////// **Développer un parcours éducatif de qualité avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**

*Dans le cadre du nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) adopté en mars 2022, la ville de Marseille souhaite renforcer la complémentarité éducative périscolaire et extrascolaire avec les temps scolaires, ainsi que la territorialisation de l'offre proposée aux enfants, pour davantage tenir compte des spécificités et des besoins de chacun des 8 secteurs de la ville.*

La ville a souhaité amplifier son action en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Caisse des dépôts (CDC), en partenariat avec les services de l'Éducation nationale (DSDEN). La ville a été lauréate de ce projet qui a démarré au dernier trimestre 2022.

Il s'agit d'un projet intitulé « refondation des temps de l'enfant », sur 5 ans, avec 2 axes pour la Ville :

- Le périscolaire et l'extrascolaire (centres aérés) porté par la Ville : 18 millions d'euros de recettes environ
- Le bâti scolaire : 4 millions d'euros de recettes environ

**Soit un total 22 millions d'euros de recettes de l'Etat (CDC) pour la ville de Marseille en direction des enfants et des familles**

**La ville va pouvoir financer davantage de projets** déjà prévus dans son PEDT en lien avec les besoins des territoires avec le financement de nouveaux projets éducatifs sur les temps périscolaires et/ou l'extrascolaire dans les écoles ou les équipements sociaux à travers le lancement d'un appel à projets.

**La ville soutient** également dans le cadre de son appel à projets **les démarches visant à développer le lien école/famille/quartier** à travers les accueils collectifs de mineurs inscrits dans une démarche de projet territorial et l'organisation de séjours.

## Une concertation des acteurs

Afin de développer une démarche globale de collaboration et de coopération avec l'ensemble des communautés éducatives, **la ville de Marseille a lancé une première phase de concertation** en automne 2022 sur chaque secteur. **Cette première phase a permis de définir des enjeux prioritaires** selon les 5 socles thématiques du PEDT : Culture, Sport, Santé, Citoyenneté, Transition écologique et qualité de vie ; en partageant des réalités éducatives.

Après cette première étape de recensement des actions menées et d'identification d'enjeux prioritaires par secteur, **la ville a organisé une nouvelle concertation début juin 2023, dont une avec des enfants**. A l'issue de ces concertations et afin de surmonter les actuelles difficultés, **trois axes de développement ont été identifiés** :

- Garantir la cohérence et l'articulation des parcours éducatifs sur les différents temps de l'enfant
- Travailler à l'épanouissement et l'émancipation de tous les enfants
- Mettre en œuvre des solutions pour adresser les enjeux éducatifs.

Les concertations entre les différents acteurs du PEDT vont se poursuivre tout au long de l'année autour de ces 3 grands axes.



## Des financements en augmentation pour les projets éducatifs en temps péri et extrascolaires

### En 2023, la ville a mobilisé 800 000 euros pour soutenir la mise en œuvre de projets éducatifs territorialisés

favorisant une complémentarité des temps de l'enfant. L'objectif est ainsi pour la Ville d'apporter son appui aux projets d'équipements sociaux ou d'associations œuvrant à la complémentarité des parcours éducatifs, à l'impulsion de communautés éducatives et au développement de coopérations partenariales. Par cette démarche, la ville promeut ainsi l'éducation populaire.

## Culture SORTIES CULTURELLES

Pour lutter contre les inégalités et offrir les mêmes chances à toutes et tous, la ville de Marseille a décidé d'allouer plus de 1,7 million d'euros aux projets d'actions éducatives de la Caisse des écoles, et a développé une nouvelle offre éducative pour les enseignants : Camp des Milles, exposition Grotte Cosquer, Opéra de Marseille, un parcours sur la préhistoire, un parcours du livre Jeunesse de Marseille ... autant d'opportunités pour les enfants de découvrir la richesse culturelle du territoire.



### REMISE DES PRIX DE FIN DE SCOLARITÉ AUX ÉLÈVES DE CM2

Jusqu'en 2020, le Maire et le DASEN décernaient un prix d'honneur à deux élèves méritants de CM2 de chaque école élémentaire, au mois de juin. Une commission composée de représentants d'enseignants, de parents d'élèves, d'inspecteurs de l'Éducation nationale et d'élus a proposé de le remplacer par une remise de prix de fin de scolarité primaire à destination de l'ensemble des 9 000 élèves de CM2 des écoles élémentaires publiques de la Ville de Marseille.

Ce nouveau dispositif vise à devenir un rituel de passage en 6<sup>ème</sup> pour l'ensemble des petits marseillais, durant lequel chacun reçoit un livre et un diplôme, à l'occasion d'une cérémonie en présence d'un élu municipal et d'un représentant de l'Éducation nationale.

En 2023, une sélection d'ouvrages se rattachant aux thèmes de la tolérance, du vivre-ensemble, de la parité, de la solidarité, de la lutte contre le harcèlement et la discrimination, et du patrimoine régional, a ainsi été réalisée pour être offerte aux élèves.

## LA CAISSE DES ÉCOLES

Créée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Caisse des Ecoles est un établissement public autonome qui œuvre en faveur de la fréquentation de l'école publique et du soutien aux élèves en fonction des ressources de leur famille. **Elle s'engage résolument à soutenir la réussite scolaire et le développement global des élèves** en offrant des opportunités enrichissantes et en réduisant les inégalités. Son action vise à créer un environnement propice à l'épanouissement de chaque enfant au sein de l'école publique de Marseille, en particulier par le soutien aux projets pédagogiques portés par les enseignants.

public verse des subventions aux coopératives des écoles pour financer des sorties pédagogiques, organiser des spectacles au sein des écoles, et faire baisser la participation des familles aux classes découvertes. La caisse des écoles élabore en collaboration avec les autres services de la ville des parcours éducatifs (grotte Cosquer, camp des Milles etc.) qu'elle propose aux enseignants.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la Caisse des Ecoles renforce son engagement envers les enfants des écoles en se donnant de nouvelles orientations avec un appel à projets pour financer des initiatives éducatives tout au long de l'année scolaire. **Les ressources dédiées aux actions éducatives seront également renforcées.**

En 2023, la Ville participe à hauteur de 1 529 000 € au financement de la Caisse des écoles.

Pour toute question relative à la Caisse des écoles, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : **[caissedesecoles@marseille.fr](mailto:caissedesecoles@marseille.fr)**



## Sport

### DISPOSITIF TREMLIN SPORT

**Destiné aux 6-14 ans et gratuit, le dispositif «Tremplin Sport»** est une opération de sensibilisation, de démonstration et d'incitation du jeune public à la pratique sportive. Les pratiquants qui le souhaitent pourront ensuite être orientés **vers les acteurs du sport pour une pratique régulière et encadrée.**



**Les sites de pratique** – répartis sur l'ensemble du territoire marseillais – **sont des terrains de proximité multisports situés au cœur des zones d'habitations** concentrées ou autres terrains permettant la pratique sportive (parcs arborés, plateaux, esplanade...).

- Pour les individuels, **il suffit de se présenter sur le lieu d'activité à la date choisie.** Une autorisation parentale sera à remplir sur place.
- Pour les groupes ou les structures, **inscription préalable obligatoire** auprès de l'adresse mail de réservation : [tremplinsportcontact@marseille.fr](mailto:tremplinsportcontact@marseille.fr)

Retrouvez les Rendez-vous « Tremplin Sport » pour l'année 2023 sur :  
<https://www.marseille.fr/sports-loisirs/le-sport-a-marseille/tremplin-sport>



## Citoyenneté

### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

Conçu par la Ville de Marseille en 2022 et mis en œuvre en partenariat avec l'Éducation nationale et Unicef France, le Conseil Municipal des Enfants est une instance consultative qui permet de se former aux valeurs de la République, de conduire des projets d'intérêt général et de participer à la vie démocratique de la cité. Aujourd'hui, il implique près de 30 écoles, 50 classes de CM1 et 1200 enfants. Les 100 enfants élus se réunissent régulièrement au sein des Conseils d'Arrondissements des Enfants des mairies de secteur. Une séance plénière les réunira au sein de l'hémicycle de l'Hôtel de Ville en 2024 afin d'adopter leurs travaux, projets et résolutions.

## POUR LES JEUNES DE 14 À 18 ANS, LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

**La ville de Marseille**, dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse, **s'attache à donner une place centrale à la participation des jeunes à la décision publique.**

Dans ce cadre, la municipalité met en place en 2022 une instance de participation et d'engagement pour les jeunes : **le Conseil Municipal des Jeunes de Marseille (CMJ).**

Le Conseil Municipal des jeunes est composé de **32 jeunes élus** (16 filles et 16 garçons, un binôme paritaire par arrondissement) résidant dans la commune de Marseille.

©Ville de Marseille



## PASS SCOLAIRE MÉTROPOLITAIN

Ce Pass Permanent vous permet de voyager en illimité et à tarif réduit à partir de 9,20€/mois : réseau RTM (Bus, Métro, Tramway, Ferry-Boat, lanavette), TER intra-muros ainsi que sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du territoire métropolitain (sauf TER).

**Gratuit jusqu'à 5 ans inclus**, (payant lors de déplacement en groupe).  
Réglé par prélèvement automatique, vous n'avez plus besoin de recharger votre abonnement tous les mois.

**04 91 91 92 10 – CONDITIONS ET SOUSCRIPTION SUR [RTM.FR](https://www.rtm.fr)**

## Développement durable

### VERS LE ZÉRO PLASTIQUE DANS LES CANTINES

Afin de répondre aux exigences de la loi Egalim, la ville de Marseille est actuellement en processus de transition pour :

- Remplacer progressivement le plastique utilisé sur « l'ensemble de la chaîne de restauration », en optant pour des contenants de service (saladiers, pincés à servir, carafes d'eau) en acier inoxydable dans les restaurants. Les barquettes en cellulose (composé de fibres de cellulose et d'eau) 100 % compostables ont substitué les barquettes plastiques depuis 2020.
- Encourager le recyclage des déchets en explorant des solutions pour réduire l'utilisation d'emballages individuels au profit d'emballages collectifs.

### LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES

**La ville continue de s'investir pour sensibiliser les enfants**, dès le plus jeune âge, **à la lutte contre le gaspillage alimentaire** en installant des poubelles de tri simple dans les restaurants scolaires en self-service. Des diagnostics sont en cours pour élaborer un plan d'action visant à réduire de manière efficace ce gaspillage alimentaire.

Afin d'offrir un environnement propice au bien-être et au développement de bonnes habitudes alimentaires chez les enfants, **la ville s'est engagée dans un projet de «gestion du bruit»**. Ce projet vise à **réduire le niveau sonore et à améliorer l'ambiance acoustique des restaurants scolaires** en mettant l'accent sur trois axes principaux : l'aménagement de l'environnement (bâti et mobilier), l'organisation du service (encadrement attentif et efficace des enfants) et le rôle éducatif des animateurs et du personnel de l'équipe éducative pendant le temps du repas.

### LES JARDINS PÉDAGOGIQUES

Répartis à la fois dans des écoles maternelles et élémentaires, **ils sont un support concret à l'éducation et à la sensibilisation des élèves à l'environnement**, la biodiversité, l'alimentation... Des ressources humaines et financières dédiées permettront d'accompagner les projets d'écoles **afin de développer la mise en œuvre de jardins pérennes et adaptés au climat méditerranéen**.



site  
superminot



## INFORMATIONS PRATIQUES

Pour toutes vos démarches concernant les inscriptions à l'école, à la cantine ou aux activités périscolaires, vous pouvez aller :

- sur [superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr) ;
- dans un Bureau Municipal de Proximité (ouvert de 8h30 à 16h30).

Retrouvez la liste sur [www.marseille.fr/bmdp](http://www.marseille.fr/bmdp)

- à l'Accueil Superminot (40 rue Fauchier, 13002 Marseille) le lundi de 13h à 16h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.



## CONTACTS UTILES :

Pour une question relative à votre compte Superminot : [admin-superminot@marseille.fr](mailto:admin-superminot@marseille.fr)

Pour les écoles : [contact-inscription@marseille.fr](mailto:contact-inscription@marseille.fr)

Pour les cantines : [restauration-scolaire@marseille.fr](mailto:restauration-scolaire@marseille.fr)

Pour le périscolaire : [garderie.webmestre@marseille.fr](mailto:garderie.webmestre@marseille.fr)

Pour les études surveillées : [etudessurveillees@marseille.fr](mailto:etudessurveillees@marseille.fr)

Vous pouvez également nous contacter par téléphone, en appelant Allô Mairie au **3013**

## CONNAISSEZ-VOUS LE MÉDIATEUR DE LA VILLE DE MARSEILLE ?

En cas de difficulté rencontrée avec l'administration municipale, **vous pouvez trouver une solution à l'amiable en sollicitant le médiateur de la ville de Marseille.** Tout usager des services municipaux peut y faire appel, à la condition que vous ayez déjà effectué un recours auprès du service concerné et ayez reçu une réponse défavorable ou partiellement satisfaisante, ou constatiez une absence de réponse ou impossibilité d'accès aux services.

Le médiateur est compétent dans tous les domaines de l'action municipale, par exemple pour des problèmes d'inscription à l'école ou à la cantine pour lesquels les familles n'ont pas obtenu de retour de la part des services concernés.

### Le médiateur peut être saisi :

- par courriel : [lmediateur@marseille.fr](mailto:lmediateur@marseille.fr)
- sur le site Internet de la ville : <https://www.marseille.fr/conciliation-et-mediation/mediateur-de-la-ville-de-marseille>
- par téléphone 04 13 94 82 80
- par voie postale :  
Monsieur Joël Gaysot  
Médiateur de la ville de Marseille  
Hôtel de ville – 13233 Marseille cedex 20

**[superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr)**

# CALENDRIER SCOLAIRE 2023/2024

**2023**

## RENTRÉE SCOLAIRE

Reprise des cours le lundi 4 Septembre

## VACANCES DE LA TOUSSAINT

samedi 21 octobre – lundi 6 novembre

## VACANCES DE NOËL

samedi 23 décembre 2023 – lundi 8 janvier 2024

**2024**

## VACANCES D'HIVER

### ZONE A

samedi 17 février  
lundi 4 mars

### ZONE B

samedi 24 février  
lundi 11 mars

### ZONE C

samedi 10 février  
lundi 26 février

### CORSE

samedi 24 février  
lundi 11 mars 2024

## VACANCES DE PRINTEMPS

### ZONE A

samedi 13 avril  
lundi 29 avril

### ZONE B

samedi 20 avril  
lundi 6 mai

### ZONE C

samedi 6 avril  
lundi 22 avril

### CORSE

samedi 27 avril  
mardi 13 mai

## VACANCES D'ÉTÉ

fin des cours samedi 6 juillet

